



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique

N° 2019-07

La Présidente

Assemblée Plénière du 23 mai 2019

Approbation d'éléments de l'état des lieux du SDAGE

L'An deux mille dix-neuf et le jeudi 23 mai à 8h30 s'est tenue à la salle Émile Maurice de l'Hôtel de l'Assemblée de la Martinique, l'Assemblée Plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique sous la présidence de Madame Marie-France TOUL.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des collectivités territoriales, jusqu'à 10h
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Philippe GRAND, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Stéphanie DIDIER, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- Mme Nadine CHEVASSUS, directrice adjointe de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement représentant le préfet de Martinique
- M. Michel HAUUY, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la mer,
- M. Bertrand HATEAU représentant le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'Agence régionale de santé,
- M. César DELNATTE, représentant le directeur de l'Office national des forêts,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Antoine POUSSIER, Secrétaire Général de la Préfecture, à Mme CHEVASSUS,
- M. Jean-Jacques POURTEAU, délégué outre-mer de l'Agence Française de la Biodiversité, à Mme CHEVASSUS,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales, à M. Arnaud RENE CORAIL,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales, à M. Arnaud RENE CORAIL,
- Mme Arlette VIRASSAMY, personnalité qualifiée, à M. Alex PAVIOT,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL, à partir de 10h
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée, à Mme Mathilde BRASSY,

Membres excusés :

- M. Charles JOSEPH ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,

Membres absents :

- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles-André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Antoine VEDERINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Yvon PACQUIT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Éric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Pierre LAFONTAINE, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, , représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Marie Michèle MOREAU, représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Assistait de Droit :

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Invités permanents :

- Mme Danielle MARIE-LOUISE – animateur du Contrat de rivière du Galion,
- M. Axel VILLARD-MAUREL – animateur du Contrat de baie de Fort-de-France,
- Mme Arielle PRIAM – représentant du service eau de la CTM,

Assistaient :

Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE ; M. Christophe GROS – DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER - DEAL ; M. Raymond THEODOSE, Président du Comité Littoral Sud et maire de Rivière Pilote ; Mme Johanna JOSEPH _ ESPACE SUD ; M. Ludovic LOUIS – CAP NORD ; M. Gérald BRINGTOWN - CAP NORD ; M. Florian LABADIE – CREOCEAN ; Mme Mélanie HERTEMAN – Nature & Développement ; Mme Isabelle LISE - CCIM ; M. André FERREOL - CAESM ; Mme Laureen NACIMENTO - BRGM ; Mme Médhi BAVIER ; Mme Margarette AMPHIMAQUE ; Mme Nina RINTO-LIMERI ; M. Josué EMELIE ; Mme Orlane FRANCOIS SAINT CYR ; Mme Doriane BELTANT ; Mme Célia REMTOULA ; M. Kévin MICHANOL

Considérant la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 21 octobre 2000,

Considérant le Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-1, R.212-3 et R.212-5;

Considérant le dossier transmis à l'ensemble des membres ;

Considérant la présentation du prestataire chargé de l'état des lieux ;

Considérant les résultats des votes des membres votants présents et représentés ;

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

D É C I D E

Article 1 : L'état écologique des masses d'eau cours d'eau sans chlordécone est adopté à l'unanimité.

Article 2 : L'état écologique des masses d'eau cours d'eau avec chlordécone est adopté à l'unanimité moins un vote contre.

Article 3 : L'état chimique et biologique des masses d'eau cours d'eau est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Article 3 : L'état quantitatif des masses d'eau souterraines est adopté à l'unanimité.

Article 4 : L'état qualitatif des masses d'eau souterraines est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Article 5 : L'état chimique des masses d'eau côtières est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Article 6 : L'état écologique des masses d'eau côtières avec chlordécone est adopté à l'unanimité.

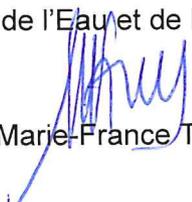
Article 7 : L'état écologique des masses d'eau côtières sans chlordécone est adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré et adopté par l'assemblée plénière en sa séance du 23 mai 2019.

La Présidente du

Comité de l'Eau et de la Biodiversité

21 JUIN 2019


Marie-France TOUL